

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Madame,
Monsieur,
Chers Parents,

Faisant suite au courrier du 6 décembre dernier, il nous semble nécessaire d'apporter, après interpellation du cabinet de la Ministre Désir, quelques précisions quant à la mise en application des mesures à mettre en place au sein de nos écoles.

1. PORT du MASQUE dès 6 ans :

- a. Le port du masque est obligatoire à l'école dès 6 ans.
- b. Aucune sanction ne peut être prise à l'encontre d'un enfant qui ne porte pas de masque ;
- c. Les mots d'ordre de la FWB sont : « bienveillance, souplesse et bien-être de l'enfant ». Dès lors, **les enfants peuvent enlever leur masque quand ils en ressentent le besoin** ;
- d. Sont donc considérés comme moments de pause pour le port du masque les périodes durant lesquelles les enfants sont assis à leur place ;

Il nous semble important de préciser que nous n'entrerons dans aucune polémique dans le cadre de ces mesures. Il appartient à chacun d'agir pour le bien collectif.

2. SEMAINE du 20 décembre :

Les cours sont suspendus du 20 décembre au 24 décembre et un service d'accueil sera organisé au sein de chaque école pour les enfants pour lesquels aucune autre alternative de garde n'existe que de mobiliser des personnes à risque. Les modalités d'inscription sont communiquées par chaque école.

Etant confrontés à une nouvelle suspension de cours depuis le début de la crise, nous estimons que cette semaine ne doit pas se limiter à une 3^{ème} semaine de congé pour nos élèves. Dès lors nous avons demandé que 2 activités soient prévues à destination des enfants pendant cette période :

1. Demander à chaque élève de **lire un livre de son choix** pendant les vacances avec, à la rentrée, l'organisation d'une activité ludique autour de cette lecture (discussion collective, cercle de lecture, ...) dans le cadre de « la lecture plaisir, la lecture partagée ».
2. Donner (via les supports informatiques ou en version papier) à chaque enfant un **dossier qui peut être réalisé de manière totalement autonome** en lien ou pas avec un thème abordé en classe. Nous pensons ici à des activités ludiques comme des énigmes, des mots croisés, des mots cachés, des jeux mathématiques, des

jeux de logique, une recette, un bricolage simple, ...

Par contre, sont exclus de ces dossiers les exercices de drill, la clôture ou la poursuite de nouveaux apprentissages ou toute autre forme de devoir formel qui devrait mobiliser les parents.

Nous avons également invité les professeurs à maintenir un lien avec leurs élèves via les canaux qui ont déjà pu être expérimentés lors des précédentes suspensions des cours ou mises en quarantaine de classes.

Nous profitons de ce courrier pour déjà vous souhaiter de bonnes Fêtes de Fin d'Année.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre meilleure considération.

Philippe Wagnies



Inspecteur pédagogique

Carine Gol-Lescot



Echevin de l'Enseignement